



## Retirer la carte de 10 ans

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **11:21**

Bonjour,

je suis marocain marié avec une marocaine depuis 20-10-2006 ici en france je suis rentrer au maroc pour faire un regroupement familial . 1.08.2008 on a eu une petite fille. 07.10.2011 je suis venu en france .content de retrouver ma famille mais ce n ete pas le cas . les probleme ont commencé tu es ete ou ?? je veu savoir avec qui tu parle et des insulte tous les jour soit disant qu on est en europe et elle doit dire tout ce qu elle veut parceque on est dans pays des droit elle a depasser avec mois les limittes mais je résiste encor pour sauver le couple et je fait ca pour ma fille il ya pas le jour ou elle me dit que je doit sortir de la maison car elle me desteste et ne veut plus me voir pourquoi?? parceque je dois obéir a ses ordres!!! et faire ce qu elle dit !!! sinon je ne suis pas un homme. je subis vraiment des harcelement moral de tous genre je veu réagir mais les regard de ma fille me tue .je ne peu pas abandonne ma fille .elle ma dit qu elle va changer les clés .et je crois qu elle a un homme dans sa vie parceque c est trop. au jour au lendemain elle a changer .j ais eu ma carte de 10 ans depuis 5 mois maintenant .est ce que c est possible si elle change les clés de la maison et me foute dort est ce que il ya une possibilte de perdre ma carte de 10 ans?? je m en fous qu il soit retirer si je n avais pas une fille!!!!!!mais maintenant c est autre chose merci de bien vouloir me répondre.

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **12:44**

Bonjour, elle ne peut pas vous mettre dehors, c'est le domicile conjugal. Si elle veut divorcer, qu'elle le fasse mais si vous avez reconnu votre fille avant ses 1 an, vous avez l'autorite parentale conjointe.

Vous aurez droit à un droit de visite et d'hebergement pour votre fille et vous paierez une

pension alimentaire.

Si vous vous êtes toujours occupé de votre fille, que vous subvenez à ses besoins et son éducation, que vous travaillez... on ne vous enlèvera pas votre carte de 10 ans.

Et surtout, même si elle vous pousse à bout, ne la touchez jamais, ça se retournerait contre vous.

Si vous réussissez à prouver qu'elle vous trompe, c'est vous qui demanderait le divorce pour faute.

Et ce n'est pas parce qu'on est en France ou en Europe qu'on doit traiter son conjoint comme de la merde...

Si elle change les serrures, dites lui bien que tout pendant qu'un jugement ne lui accorde pas le domicile, elle se met en tort. Que vous porterez plainte au commissariat et ferez ouvrir la porte avec l'aide d'un huissier. D'ailleurs, gardez toujours sur vous une preuve que c'est votre domicile pour l'huissier

**Par fadwazin, le 17/04/2011 à 12:55**

bonjour merci de me répondre. mais c est sa maison tout a son nom. j n ais rien et pour l amant oui elle m a dit directement que j ais quelq un et j ais pas crus et elle ma dit tu vas voir et un dimanche il est venu la chercher et ils sont partie tout les deux avec la fille. un jour elle m a dit si un jour tu trouve la clés dans la porte sache que je suis avec luit..... mais je ne sait rien faire vraiment elle me traite vraiment comme un merde j ias abandonner mes étude en allemagne a cause d elle et maintenet je me sens déguelaase vrimant c est une mentalité de merd....elle me traite comme un esclave d elle pas comme un marie tu fait tout la vaisselle et tu me dit ou tu vas et le donner le compte rendu masi c est pas une facon de traiter les gents. mais juriducement est ce que c est possibled avoir des ennuis?? si je vien et je retrouve la serrure changer?? est ce que je dois faire?? dans ce cas?? est c est possible de retirer ma carte?? en sachant que j ias connu ma fille depuis sa naissance parceque ils sont venu tout les deux et ma fille me connait que je suis son père souvant au maroc . merci de me répondre

**Par fadwazin, le 17/04/2011 à 12:58**

en plus j ais découvert qu il part chez des sourciere pour me soumettre j iaas fait cette découverte avec des plaque de cuivre et je lui est dit que est ce que ca ma répondu oui je vois..... des sorciere parceque tu ne veu pas te soumettre a ma facon ou bien tu prend la bonne route avec moi

**Par corimaa, le 17/04/2011 à 13:11**

Elle est propriétaire de la maison ? Avez vous des preuves que vous payez les charges de la

maison (eau, electricité, telephone, assurance...)

Puisque vous avez les preuves qu'elle vous trompe, demandez un divorce pour faute.

Pour les sorcières, vous ne risquez rien, ça n'existe que dans l'imaginaire. Si elles avaient vraiment des pouvoirs, ça se saurait

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **13:23**

pas propriétaire mais location de la mairie oui je lui donne ma moitié de loyer et de l'extricité chaque moi en liquide.oui je sais pour les sorcierer mais je dit ca seulemtn pour avoir une idéé avec la personne .....

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **13:24**

mais je veux savoir en général je ne risque rien??

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **14:00**

Mais le bailleur du logement sait bien qu'elle est marié, elle ne s'est pas non plus déclaré seule à la CAF ?

Si vous n'avez rien fait de mal, je ne vois pas ce qui pourrait vous arriver

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **16:55**

on est tout les deux déclaré a la caf mais le logement est de la mairie(1 pourecent patronal)

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **18:03**

Donc vous etes bien déclaré vivre ensemble, c'est le domicile conjugal, elle n'a pas le droit de vous mettre dehors

Par **commonlaw**, le **18/04/2011** à **10:17**

Bonjour,

je vous invite à regarder ici les conditions de retrait de la carte de 10 ans:

[Si je divorce, ou si mon conjoint décède, est ce que le préfet peut me retirer mon titre de séjour?](#)

Commonlaw

Par **fadwazin**, le **18/04/2011** à **15:53**

et si par exemple je décide de sortir de la maison est ce que je risquerai quelque chose??

Par **corimaa**, le **18/04/2011** à **22:08**

Mais il va bien falloir que vous sortiez de chez vous ! Vous n'êtes pas pris en otage. Allez au commissariat faire une main courante en expliquant que votre femme veut faire changer les serrures du domicile conjugal pendant votre absence. Une main courante ne sert pas à grand chose mais au moins vous aurez prévenu de ce que veut faire votre femme et vous lui direz que le commissariat est au courant et que si elle change les serrures, vous viendrez avec un huissier pour faire ouvrir la porte

Par **fadwazin**, le **20/04/2011** à **12:02**

merci corima

Par **corimaa**, le **20/04/2011** à **16:36**

De rien mais ne vous laissez pas traiter comme un chien sous prétexte qu'elle croit vous tenir avec votre carte de séjour.

Si vous avez un peu d'argent, et que vous êtes sûr que votre femme se trouve avec l'autre homme et surtout où ils se trouvent tous les deux, vous pouvez demander à un huissier de faire constater l'adultère de votre femme.

Ca vous aidera dans votre demande de divorce à ses torts exclusifs. Et ça prouvera que vous n'y êtes pour rien dans cette rupture